

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Targon

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	3
1.4. ESTIMATION DU NOMBRE D'ABONNES A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	3
1.5. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	5
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	5
2.2. RECETTES ET DEPENSES D'EXPLOITATION	6
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	7
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	7
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	8
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES.....	8
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Targon**
- Nom de l'entité de gestion: **assainissement non collectif**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liée au service
 - ☒ Contrôle des installations
 - ☐ Traitement des matières de vidanges
 - ☐ Entretien des installations
 - ☐ Réhabilitation des installations
 - ☐ Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Blésignac, Faleyras, La Sauve, Ladaux, Saint-Léon, Soullignac, Targon**
- Existence d'une CCSPL ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 27/01/2020

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie avec prestation de service.**

Nom du prestataire	SAUR
Date de début de contrat	03/01/2020
Date de fin de contrat initial	31/12/2025
Nature du marché de prestation	Marché de prestation de service pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif, nouvelles et existantes. <i>Le marché est conclu pour une durée ferme d'un an. Il pourra faire l'objet de 5 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 6 ans.</i>

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Au 31/12/2024, le service public d'eau potable dessert **5 382** habitants et le service public d'assainissement collectif dessert 2 635 habitants.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **2 747** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 5 382.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) **est de 51,04 % au 31/12/2024.**

1.4. Estimation du nombre d'abonnés à l'assainissement non collectif

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif totales, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC, **est de 1 687.**

Le nombre total d'installations d'assainissement non collectif contrôlées depuis la création du service **est de 1 550.** Il s'agit du nombre d'installations contrôlées et non du nombre de contrôles, une installation contrôlée plusieurs fois n'étant comptabilisée qu'une seule fois.

A noter que le nombre d'abonnés en ANC, **estimé** à partir des abonnés des services d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif, est de 1 650.

Commune	Nombre d'abonnés AEP au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Asst Collectif au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Asst Non Collectif <u>estimé</u> au 31/12/2024
<i>Blésignac</i>	133	0	133
<i>Faleyras</i>	233	0	233
<i>La Sauve</i>	725	486	239
<i>Ladaux</i>	108	0	108
<i>Saint-Léon</i>	168	0	168
<i>Soulignac</i>	219	12	207
<i>Targon</i>	1 120	558	562
Total	2 706	1 056	1 650

(Données issues des RAD Saur 2024 - Services de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif)

1.5. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Oui	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de **100** (100 en 2023).

Durant l'exercice 2024 :

- 438 installations ont fait l'objet d'une vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien, dont 8 dans le cadre d'une vente immobilière. Sur ces contrôles, 9 immeubles ont été classés avec absence d'installation.

- 44 installations ont bénéficié d'un examen préalable de la conception (validation du projet) et 55 installations ont fait l'objet d'une vérification de la bonne exécution des travaux.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Compétences obligatoires		
Contrôle de conception des installations neuves	103 €	103 €
Nouvelle vérification de la demande après avis négatif	52 €	52 €
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves	119 €	119 €
Contre visite pour contrôle d'exécution des travaux	52 €	52 €
Contrôle de fonctionnement des installations existantes	124 €	124 €
Contre visite pour contrôle de fonctionnement des installations existantes	93 €	93 €
Tarifs du contrôle pour vente immobilière	170 €	170 €
Compétences facultatives		
Sans objet.		

Dernière délibération du 25/10/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixe le tarif des redevances du service.

2.2. Recettes et dépenses d'exploitation

RECETTES	Exercice 2023	Exercice 2024
	Collectivité	Collectivité
Facturation du service obligatoire en €	47 995,00	210,00
Facturation du service facultatif en €		
Produits exceptionnels		
Contribution exceptionnelle du budget général en €		
Autre en €	32,89	187,51
TOTAL en €	48 027,89	397,51

DEPENSES	Exercice 2023	Exercice 2024
	Collectivité	Collectivité
Charges de gestion du service en € (prestations de services)	25 366,29	1 712,00
Charges de personnel et frais assimilés	14 704,99	19 820,81
Charges exceptionnelles € (titres annulés)	187,51	467,51
Autre en €		
TOTAL en €	40 258,79	22 000,32

RESULTAT CUMULE	Exercice 2023	Exercice 2024
Recettes – Dépenses	+ 3 434,85 €	- 21 602,81 €
Reports N-1	+ 56 372,68 €	+ 59 807,53 €
Solde d'exécution	+ 59 807,53 €	+ 38 204,72 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	307
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 550
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	752
Taux de conformité en %	68,3

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2024** est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Sans objet.	